

2021

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



HALTE À  
L'OBSOLESCENCE  
PROGRAMMÉE



Crédits : HOP, juin 2019

# QUI SOMMES- NOUS ?

L'association HOP / Halte à l'Obsolescence Programmée a été fondée en 2015, suite à l'entrée en vigueur la même année en France du délit d'obsolescence programmée, une première mondiale.

6 ans après, HOP fédère une communauté de plus de 70 000 personnes et agit au quotidien pour l'allongement de la durée de vie de nos produits, un enjeu à la fois social, économique et environnemental.

Pour cela, l'association organise ses missions autour de trois piliers, en sensibilisant le grand public à l'obsolescence et aux solutions pour faire durer les produits, en influençant les lois pour des produits plus durables et en accompagnant les entreprises volontaires.

Si l'association s'est faite connaître du grand public grâce aux deux premières plaintes pour obsolescence programmée déposées fin 2017 contre Apple et Epson, elle continue de sensibiliser les citoyens grâce à une cinquantaine d'interventions chaque année et à sa plateforme en ligne Produits Durables.

Depuis ses débuts, elle mène également un intense travail de plaidoyer en France et en Europe et a obtenu plusieurs avancées réglementaires comme dans la Loi antigaspillage ou plus récemment la Loi sur l'empreinte environnementale du numérique.

Depuis 2017, HOP anime aussi le Club de la Durabilité, un réseau de près de 30 entreprises engagées pour la transition vers un modèle de conception et de consommation plus durable. Fin 2021, elle a également lancé l'Institut de la Durabilité pour former aux thématiques de la durabilité.

L'association peut aussi compter sur le blog d'analyse de son Comité d'experts (hébergé sur Alternatives Économiques) et, depuis cette année, sur la recyclerie La Boucle à Bègles (33) qu'elle a participé à lancer.

Enfin, fidèle à ses origines, l'association HOP tient à sa composition mixte, avec à la fois des salariés et des bénévoles toujours motivés et engagés !



© Bernat Font

## LAETITIA VASSEUR

**Co-fondatrice  
et Déléguée Générale  
de HOP**



Le bilan de 2021 est marqué par la reconnaissance de HOP par l'Etat comme une association nationale de protection de l'environnement. Une victoire pour nous, seulement 6 ans après la création du mouvement. Fédérant près de 70 000 sympathisants sur l'ensemble de nos réseaux et plus de 600 adhérents, nous sommes heureux et fiers de représenter un nombre croissant de citoyens motivés pour allonger la durée de vie des objets. Cette montée en puissance a été accentuée par une visibilité nouvelle sur les ondes radios, grâce à un spot de sensibilisation, créé par HOP, diffusé gratuitement pendant une semaine 75 fois sur France inter, info et France bleu, grâce à un appel à projet lancé par Radio France en faveur d'initiatives pour la transition écologique.

Forte de cette reconnaissance, nous avons pu peser encore davantage dans les orientations stratégiques du Gouvernement pour la mise en œuvre de l'indice de réparabilité, l'indice de durabilité (qui entrera en vigueur en 2024 mais dont les groupes de travail sont déjà en cours). HOP a aussi reçu l'honneur d'être nommée au Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) pour y siéger et impulser une orientation positive en faveur de la durabilité des biens.

Si l'association est sollicitée par de nombreuses organisations privées, associatives et publiques pour partager son expertise en matière de lutte contre l'obsolescence programmée, c'est parce qu'elle se dédie à un travail minutieux d'analyse et de recherche fondamentale et appliquée, de vulgarisation des idées, des propositions concrètes, pragmatiques et audacieuses. Ce savoir, nous nous appliquons à le diffuser au plus grand nombre : à nos adhérents et sympathisants bien sûr mais aussi aux entreprises et aux collectivités territoriales pour qu'elles soient toujours plus conscientes et outillées afin de pouvoir répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des consommateurs.

Ainsi, nous avons diffusé plus de 20 newsletters, rédigé plus de 20 articles sur le site HOP, 2 rapports et plusieurs tribunes dans les médias, organisé un événement, assuré plus de 40 interventions et sensibiliser ainsi des milliers de personnes, mais aussi dispensé 7 formations et participé à plus d'une trentaine de groupes de travail avec des décideurs publics ou privés.

Le rôle de HOP, c'est aussi celui d'alerter et d'exiger des mesures ambitieuses pour lutter contre l'obsolescence. Nous avons ainsi déposé un recours auprès du Gouvernement pour un fonds réparation conséquent et alerté la Ministre de la transition écologique avec plusieurs courriers. Nous avons participé à des auditions et écrit des amendements pour des lois sur le Climat ou le numérique, ainsi que des nouvelles directives sur les smartphones en Europe par exemple, afin de prendre en compte la durée de vie des produits, avec un certain succès, même si le législateur pourrait aller plus loin.

En effet, allonger la durée de vie des biens et créer l'écosystème économique favorable est plus que jamais un enjeu brûlant d'actualité, à l'heure d'un réchauffement climatique anxiogène et de la croissance exponentielle des déchets, mais aussi de la crise sociale qui traverse le monde en parallèle d'une crise sanitaire sans précédent. L'inflation et l'actuelle perte du pouvoir d'achat sont autant de raisons d'exiger, encore et encore, des produits solides, durables, réparables et accessibles pour tous, que nous ne devons pas renouveler prématurément.

La stratégie de HOP est claire : lutter contre l'obsolescence prématurée sous toute ses formes, de manière constructive, pragmatique, dans une approche holistique. Pour que nos produits durent plus longtemps, il faut une meilleure conception évidemment, mais aussi des sanctions et des solutions avec des services pour faciliter la vie des consommateurs pour réparer, réemployer, entretenir... Il faut que tous les acteurs aillent dans le même sens, celui d'une consommation raisonnée, de la sobriété et des produits qui puissent durer dans le temps. C'est à quoi s'emploie l'association HOP sans relâche, avec une équipe et une organisation consolidées.

“

**Pour que nos produits  
durent plus longtemps,  
il faut une meilleure  
conception évidemment,  
mais aussi des sanctions  
et des solutions avec des  
services pour faciliter la  
vie des consommateurs  
pour réparer, réemployer,  
entretenir...**



**Laetitia Vasseur**  
Co-fondatrice  
et Déléguée Générale  
de HOP

Crédits :  
Bruno Cervera, Pexels

# RÉTROSPECTIVE : UNE ANNÉE AVEC HOP



**Janvier**

La proposition de loi sur l'empreinte environnementale du numérique, pour laquelle HOP a été auditionnée, est adoptée au Sénat et transmise à l'Assemblée nationale.



**Février**

HOP publie un article de décryptage sur l'indice de durabilité, une mesure qu'elle défend et déployée depuis le 1er janvier sur 5 catégories de produits.



**Avril**

HOP annonce le lancement d'une coalition pour s'assurer de la pertinence et de la transparence de l'indice de réparabilité.



**Mars**

Le projet de Loi Climat arrive à l'Assemblée Nationale. HOP alerte sur le manque d'ambition vis-à-vis du numérique et de l'obsolescence culturelle.



**Mai**

Ouverture de La Boucle à Bègles (33). En participant au lancement de cette recyclerie, HOP entend traduire en actes concrets du quotidien les valeurs qu'elle défend.



**Juin**

HOP publie un rapport d'enquête inédit "Petit écran, grand gaspillage" et formule ses recommandations pour des téléviseurs durables.



**Août**

À l'occasion de la publication du nouveau rapport du GIEC, HOP rappelle l'enjeu climatique de la lutte contre l'obsolescence prématurée.



**Juillet**

La co-fondatrice de HOP, Laetitia Vasseur, signe une tribune sur les perspectives du reconditionné.



**Septembre**

HOP est officiellement agréée comme association nationale de protection de l'environnement.



**Octobre**

HOP lance une mobilisation citoyenne pour sauver l'ambition du fonds réparation et co-signe une tribune.



**Décembre**

Suite à son Afterwork, le Club de la Durabilité, animé par HOP, publie son rapport annuel.



**Novembre**

HOP est nommée au sein du Conseil national de l'économie circulaire et lance le même mois l'Institut de la Durabilité.

# SOMMAIRE

---

**02**

## QUI SOMMES-NOUS ?

---

**03**

## ÉDITO DE LAETITIA VASSEUR

---

**05**

## RÉTROSPECTIVE : UNE ANNÉE AVEC HOP

---

**07**

## CHIFFRES-CLÉS

---

**08**

## DÉNONCER L'OBSOLESCENCE ET SENSIBILISER LES CITOYENS

- 08 HOP agréée association nationale de protection de l'environnement**
- 08 Un rapport d'enquête inédit sur les téléviseurs**
- 09 Mettre fin à l'obsolescence programmée : les actions juridiques de HOP**
- 09 Fédérer les citoyens pour des produits plus durables et réparables**
- 09 Un retour aux événements présentiels en 2021
- 10 Des réseaux sociaux et une newsletter en progression
- 10 Des apparitions régulières dans la presse
- 11 HOP sur les ondes : notre spot radiophonique contre le "coup de la panne"
- 11 La Boucle : un tiers-lieu en Gironde pour concrétiser nos propositions**

---

**12**

## FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

- 12 Application de la loi AGECE, être à la hauteur des ambitions fixées**
- 12 Un suivi attentif de la mise en place de l'indice de réparabilité
- 13 Vigilance sur les textes d'application réglementaire de la loi
- 14 Adoption de la loi Climat et résilience**
- 14 Mobilisation pour un meilleur encadrement de la publicité dans la loi Climat
- 14 Adoption de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France**
- 14 HOP partie prenante de l'élaboration de la loi
- 15 Mobilisation contre l'application de la redevance copie-privée aux équipements reconditionnés

---

**16**

## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES VOLONTAIRES

- 16 Animer le Club de la Durabilité, réseau dynamique d'acteurs engagés pour la durabilité**
- 16 Favoriser les synergies entre acteurs engagés
- 17 Développer l'expertise sur la durabilité
- 17 Valoriser les initiatives positives
- 18 Former les entreprises à la durabilité pour accélérer le mouvement vers l'économie circulaire**
- 18 9 modules thématiques pour accélérer la transition vers l'économie circulaire et la durabilité
- 18 Des formats agiles qui s'adaptent aux besoins

---

**19**

## FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE DE HOP

- 19 Une gouvernance démocratique**
- 20 Des finances équilibrées et stables**

---

**21**

## CONCLUSION

# CHIFFRES CLÉS

Sympathisants qui souhaitent des produits durables et réparables



70 000

Interventions en France et en Europe cette année pour sensibiliser aux enjeux de l'obsolescence



40

20 bénévoles et 5 équivalents temps plein



25

Entreprises volontaires pour des produits plus durables et réparables au sein du Club de la durabilité



26

Tonnes d'objets d'occasion vendus à La Boucle, depuis son ouverture en mai



12 tonnes

Nouveau rapport d'enquête pour décrypter les failles des téléviseurs



1

Adhérents soutiennent l'association, invités à son Assemblée Générale annuelle



618

# DÉNONCER L'OBSOLESCENCE ET SENSIBILISER LES CITOYENS

## HOP agréée association nationale de protection de l'environnement

Après 6 années de travail et d'engagements pour la durabilité des produits, HOP a été officiellement agréée par le Ministère de la Transition Écologique comme association nationale de protection de l'environnement en septembre.

C'est une reconnaissance symbolique du travail de l'association, mais cela lui donne surtout droit à de nouvelles compétences, notamment en matière d'actions en justice et de participation aux instances consultatives.



Crédits : HOP

Outre une participation accrue à l'élaboration des politiques d'environnement et de développement durable, HOP pourra désormais tenter des actions devant les juridictions administratives, se constituer partie civile pour des faits causant un préjudice aux intérêts collectifs qu'elle défend, ou encore mener des actions de groupe.

Pour l'association, c'est une nouvelle étape. L'agrément l'aidera à peser plus fort encore dans le débat public en 2022 et à mieux accompagner les consommateurs dans la défense de leurs droits.

## Un rapport d'enquête inédit sur les téléviseurs

En juin, juste avant le coup d'envoi de l'Euro de football, l'association HOP a dévoilé un rapport d'enquête inédit "Petit écran, grand gaspillage". Après les collants, les imprimantes et les lave-linge, ce sont donc les téléviseurs qui ont été passés au crible par l'association. Rappelons que cet appareil équipe 93 % des foyers Français et qu'en moyenne la télévision est regardée 3h30 par jour.

Il a fallu un an pour que cette enquête détaillée voit le jour. Réalisée par l'équipe de HOP, en sondant sa communauté en auditionnant de nombreux experts, elle révèle les failles de la durabilité des téléviseurs : manque de fiabilité et de démontabilité, composants sous-dimensionnés, mises à jour incompatibles, course à la technologie et publicités fallacieuses... Ce sont autant de facteurs qui peuvent être mis en cause dans le rachat prématuré d'un nouveau téléviseur par le consommateur. Ce renouvellement accéléré a bien sûr des conséquences délétères, aussi bien pour le pouvoir d'achat du consommateur que pour l'environnement.

Dans son enquête, HOP constate que la majorité des pannes étudiées concernent principalement trois cas : le rétro-éclairage réalisé avec des diodes LED, les condensateurs, de mauvaises qualités et l'irréparabilité de pièces comme la T-CON (carte "contrôleur de la dalle LCD") dont certains modèles ont montré une certaine fragilité. Elle alerte également sur l'augmentation des pannes liées à l'obsolescence logicielle, accélérée par l'essor des téléviseurs connectés, et sur les stratégies publicitaires ou marketing des distributeurs, qui alimentent la course au renouvellement.



Crédits : HOP

Si ce rapport d'enquête inédit pointe du doigt les failles des téléviseurs, il prend également le temps d'émettre des solutions concrètes pour améliorer leur durabilité.

L'association a notamment formulé une charte d'engagements volontaire destinée aux fabricants pour encourager de meilleures pratiques dans la filière (voir encadré).

Ce rapport propose aussi plusieurs pistes d'améliorations pour les pouvoirs publics. Bien qu'il salue les avancées récentes sur l'allongement de la durée de vie des produits, il appelle à plusieurs mesures complémentaires cruciales pour soutenir l'offre de produits durables et la filière du réemploi et de la réparation.

Enfin, l'association rappelle le rôle que peuvent jouer les consommateurs dans la durabilité des TV et formule donc plusieurs conseils pour l'achat de téléviseurs plus durables, l'entretien du matériel existant, ainsi que la réparation, la seconde et la fin de vie des téléviseurs.

### Charte d'engagement volontaire pour l'innovation durable dans l'industrie des TV

- ♦ Imposer des normes d'éco-conception garantissant la qualité des condensateurs notamment dans les directives eco-design au niveau européen et prendre en compte la taille des condensateurs dans l'indice de durabilité et l'éco-design.
- ♦ Inciter la réparation « aux composants » (incitation des fabricants, critère des indices de durabilité ou réparabilité, incitations fiscales, formations...).
- ♦ Comme cela est soutenu par The Shift Project, agir sur le design des contenus vidéos en interdisant les vidéos incrémentées et la lecture automatique, favorisant l'addiction et la pratique du binge watching (le fait de regarder plusieurs épisodes une série d'une seule traite) et ainsi éviter d'inciter à une utilisation trop intense.

## Mettre fin à l'obsolescence programmée : les actions juridiques de HOP

L'association répond au quotidien aux sollicitations du grand public concernant l'obsolescence des produits. En 2021, ce sont près de 200 personnes qui lui ont écrit via son adresse mail de contact pour témoigner d'un problème qu'elles rencontraient avec l'un ou plusieurs de leurs objets.

En 2021, suite à de nombreux témoignages reçus, HOP a rédigé trois courriers adressés aux entreprises Vorwerk (pour des dysfonctionnements constatés sur des robots Thermomix TM5 au niveau de la balance), Sony (pour une erreur du stabilisateur «E:62:10» sur des appareils photos numériques Sony DSC-HX400V, DSC HX300V et RX10 IV) et Apple (pour l'absence d'indemnisation des détenteurs d'iPhone 6, SE et 7 suite à la décision de la DGCCRF de condamner Apple en février 2020).

L'association a aussi mené des recherches poussées sur plusieurs cas suspects qui lui avaient été signalés et a préparé le terrain pour une possible plainte en 2022.

En parallèle, HOP a continué le suivi de sa plainte en obsolescence programmée déposée en septembre 2017 contre Epson, mise en cause pour raccourcir délibérément la durée de vie de ses cartouches d'encre et de ses imprimantes. En mai, elle a notamment alerté sur la lenteur de la procédure. 4 ans après le dépôt de plainte, l'affaire n'a toujours pas été jugée.

HOP a en outre dénoncé l'accord volontaire proposé par les fabricants d'imprimantes à la Commission européenne qui leur avait demandé un accord ambitieux, dans le cadre de son plan d'action pour l'économie circulaire adopté en mars 2020. Or, cet accord n'améliore aucunement la réparabilité et la durabilité des imprimantes, ni leur recyclage et celui de leurs consommables. L'association a pris part à la mobilisation coordonnée par les organisations européennes Right To Repair, Coolproducts et ECOS pour demander à la Commission européenne une vraie régulation du secteur.

## Fédérer les citoyens pour des produits plus durables et réparables

Pour peser dans le débat public et faire bouger les lignes pour des produits vraiment durables, HOP a besoin du soutien des consommateurs qui donnent plus de poids à ses actions et l'alertent sur les problématiques qu'ils rencontrent dans leur quotidien. L'association fédère fin 2021 près de 70 000 sympathisants qui ont signé le manifeste HOP et/ou la suivent par mail ou sur les réseaux sociaux.

Les canaux pour sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'obsolescence programmée sont multiples : réseaux sociaux, newsletters, site internet, événements, médias... et permettent d'atteindre des personnes différents, aux profils variés.

### Un retour aux événements présentiels en 2021

Après l'année 2020 et son lot d'événements annulés ou digitalisés en raison de la crise sanitaire, les interventions de HOP ont pu reprendre un peu leur cours en 2021, parfois avec un format hybride mi-présentiel mi-virtuel

et toujours dans le respect des gestes barrières. Ainsi, en 2021, l'association aura participé à 40 événements de différentes natures (salon, forum, conférence, table ronde, webinaire, atelier, stand...) et sensibilisé plus de 6 000 personnes par ce biais.

Pour l'association, c'était l'occasion de sillonner la France, et de rencontrer des citoyens intéressés aux 4 coins du territoire, comme par exemple à Paris, Montpellier, Dunkerque, Bordeaux, Echirolles, Bidart, mais aussi à Barcelone et Malaga.



© Chaîne Youtube de l'Institut Veolia



© Le monde nouveau

### Des réseaux sociaux et une newsletter en progression

Les réseaux sociaux constituent un canal de communication privilégié par HOP pour parler de ses actualités, interagir avec sa communauté et sensibiliser toujours plus de citoyens à la problématique de la durée de vie des produits. HOP est présente sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn, sur lesquels elle a publié un total de 1 915 posts en 2021.

Toujours plus nombreuse, la communauté digitale de HOP a accueilli 2088 nouveaux abonnés, soit une augmentation de 7 %. Développés depuis 2020, les comptes LinkedIn et Instagram de l'association sont ceux qui ont connu la plus grande évolution avec une hausse de 157 % et 25 % respectivement.

De son côté, le compte LinkedIn du Club de la Durabilité continue de se développer avec 620 abonnés supplémentaires, soit une augmentation de 43 %.

En outre, la newsletter mensuelle de HOP, qui informe nos sympathisants des avancées de nos actions, est aujourd'hui envoyée à plus de 28 600 destinataires, soit 1 800 de plus que l'année dernière.

Enfin, nous avons publié 42 articles sur notre site internet [halteobsolescence.org](http://halteobsolescence.org) pour informer les citoyens des avancées législatives et réglementaires, appeler à la mobilisation ou conseiller les consommateurs.

### Quelques articles publiés sur le site [halteobsolescence.org](http://halteobsolescence.org)

- ♦ Ce qui change pour la durabilité en 2021 (14/01/2021)
- ♦ Décryptage : le nouvel indice de réparabilité (24/02/2021)
- ♦ Projet de loi climat : HOP réclame la durabilité des objets numériques et un encadrement de l'obsolescence culturelle (01/03/2021)
- ♦ L'indice de durabilité, une révolution prévue pour 2024 (22/04/2021)
- ♦ HOP va lancer une coalition pour le contrôle de l'indice de réparabilité (27/04/2021)
- ♦ HOP lance un appel aux fabricants pour des téléviseurs plus durables (10/06/2021)
- ♦ L'enfumage des fabricants d'imprimantes (26/07/2021)
- ♦ Lutter contre l'obsolescence prématurée, l'enjeu trop souvent oublié des politiques climatiques (10/08/2021)
- ♦ Appel à mobilisation citoyenne pour sauver le fonds réparation (07/10/2021)
- ♦ Nos astuces pour un Halloween plus durable (20/10/2021)
- ♦ Adoption de la loi sur l'empreinte environnementale du numérique, pour quel impact ? (05/11/2021)
- ♦ Lutter contre l'obsolescence programmée, c'est protéger les droits humains ! (10/12/2021)
- ♦ Notre lettre ouverte au Père Noël (20/12/2021)

### Des apparitions régulières dans la presse

Un autre canal indispensable pour HOP, c'est bien sûr la presse. Cette année, HOP a envoyé une vingtaine de communiqués de presse et a été citée dans plusieurs dizaines de titres de presse dont Le Monde, France Inter, Reporterre, Europe 1, Brut, RTL, France TV, Les Echos,

20 minutes, Nouvelles Écoutes ou encore Ouest France. Mais les médias internationaux ont également parlé des actions de l'association, comme par exemple Zdf (Allemagne), Wbur (Etats-Unis) ou Xarxanet (Espagne).

Plusieurs moments de forte présence médiatique ont ponctué l'année, comme l'entrée en vigueur de l'indice de réparabilité, la sortie de notre rapport d'enquête sur les téléviseurs ou la mobilisation pour un fonds réparation ambitieux.



Crédits : B SMART



Crédits : France 3

### HOP sur les ondes : notre spot radiophonique contre le "coup de la panne"

Cette année, HOP a fait partie des 8 lauréates du premier appel "Transition en commun" lancé par Radio France pour offrir des espaces publicitaires gratuits sur ses antennes à des organisations agissant en faveur de la transition écologique. Le spot de l'association a été diffusé 75 fois du lundi 15 au dimanche 21 novembre sur France Inter, Franceinfo et France Bleu. Un deuxième passage est prévu début 2022.

Cette opportunité a permis à l'association de dénoncer le "coup de la panne" et l'obsolescence programmée à grande échelle, prenant le contre-pied de l'obsolescence culturelle que peut engendrer la publicité. La semaine de la diffusion, 6 fois plus de personnes ont consulté notre site internet.



Ce beau coup de projecteur nous a également servi de support pour lancer notre campagne d'adhésion annuelle qui a couru jusqu'au 31 décembre 2021. Près de 200 nouveaux adhérents nous ont ainsi rejoints pour soutenir nos actions en 2022, année d'élections présidentielles et législatives.

## La Boucle : un tiers-lieu en Gironde pour concrétiser nos propositions

En mai, l'association HOP-La Boucle a ouvert son tiers lieu à Bègles, à côté de Bordeaux. Née de la rencontre entre Clémence Belloir et Chloé Murard (toutes deux ingénieures de l'environnement) et Laetitia Vasseur (co-fondatrice et déléguée générale de l'association HOP) qui souhaitaient créer un lieu collaboratif, à impact positif, la Boucle accueille en son sein une recycle-rie, un espace réparation, un café cantine et des ateliers participatifs.

Sa création est venue concrétiser les idéaux portés par l'association HOP et mettre en pratique les actions qu'elle promeut : allonger la durée de vie des objets, favoriser l'accès à la seconde main et à la réparation, encourager des modèles de consommation plus durables, tout en promouvant une solution locale et collaborative permettant de créer des liens entre les habitants.

HOP et La Boucle partagent un service civique, Gabrielle, depuis septembre 2021.



Crédits : Electro Dépôt

# FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES PUBLIQUES

Depuis sa création en 2015, HOP a pour ambition de mobiliser les pouvoirs publics et ainsi faire évoluer les politiques publiques en faveur de la durabilité et de la réparabilité des produits. 2021 a été une année prolifique à cet égard, d'une part du point de vue de la mise en application de la loi AGEC, et d'autre part car la loi dite Climat et résilience et celle visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique ont été adoptées.

## Application de la loi AGEC, être à la hauteur des ambitions fixées

### Un suivi attentif de la mise en place de l'indice de réparabilité

Mesure phare défendue par l'association et introduite par l'article 16 de la loi AGEC, HOP a participé activement aux nombreux groupes de travail et suivi avec beaucoup d'attention le déploiement de l'indice de réparabilité.

#### *Suivi institutionnel de l'indice et travaux d'extension*

A ce titre, HOP a participé activement aux comités de suivi organisés par le Ministère de la Transition écologique afin de faire entendre la voix des consommateurs parmi les parties prenantes.

De même, alors que l'indice est entré en vigueur pour 5 produits en 2021 (smartphones, ordinateurs portables, téléviseurs, lave-linge à ouverture frontale et tondeuses électriques), il a vocation à être élargi à un nombre croissant de produits au cours du temps. En l'occurrence, HOP a pris part aux groupes de travail institutionnels sur les nouvelles catégories de produits concernées (lave-vaisselle, lave-linge top, aspirateurs, nettoyeurs haute pression), ce qui a représenté une vingtaine de réunions sur le deuxième semestre. L'objectif de l'association est de s'assurer que les critères d'évaluation pour les prochains produits soient suffisamment ambitieux pour répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des consommateurs.

#### *Création d'une coalition afin d'assurer un contrôle de l'indice de la part de la société civile*

Quelques mois après l'entrée en vigueur de l'indice de réparabilité, HOP s'est fixée pour mission de procéder à un contrôle indépendant de l'indice. Pour rappel, les contrôles de la part des pouvoirs publics commenceront en 2022. Pour HOP, l'objectif est d'identifier les potentiels points flous ou d'amélioration dans la grille de calcul, et d'accroître la transparence autour de l'indice pour in fine garantir la confiance des consommateurs dans cet outil. Le but est aussi d'identifier des pistes d'amélioration en vue du développement de l'indice de durabilité.

Pour se faire, HOP a mobilisé un certain nombre d'acteurs du secteur de la réparation dans une coalition, a conduit une vingtaine d'entretiens de réparateurs et d'experts, et a procédé à des calculs critère par critère sur quelques produits afin de pouvoir comparer les résultats avec les notes obtenues par les fabricants. Outre les écarts de note potentiels, ce dernier point



Crédits : HOP

s'avère indispensable pour identifier les points à clarifier de la grille de calcul. Ces différents points seront détaillés dans un rapport qui sera publié en janvier 2022.

Enfin, en partenariat avec le Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production (CSCP), un centre de recherche européen, HOP a lancé un questionnaire d'étude à destination des consommateurs, afin d'évaluer leur connaissance de l'indice et son impact sur leurs choix de consommation. 1200 répondants ont répondu à l'enquête lancée début décembre 2021. Après analyse, les résultats seront publiés au mois de février 2022 dans le cadre du rapport de retour d'expérience sur l'indice de réparabilité.

### **Projet de score européen de réparabilité**

Enfin, HOP a suivi les travaux de la Commission européenne sur le projet de score de réparabilité européen sur les tablettes et les smartphones, et a contribué aux consultations publiques, en lien avec les réseaux européens d'ONGs dont elle est membre, à savoir ECOS, Right2repair et le Bureau européen de l'environnement (EEB), relatif à la première version des travaux proposée au mois de septembre.

### **Le lancement des travaux de construction de l'indice de durabilité**

Mesure phrase obtenue par HOP, l'article 16 de la loi AGECE prévoit un indice de durabilité qui doit entrer en vigueur en 2024 afin de venir compléter ou remplacer l'indice de réparabilité.

L'élaboration de cet indice est un défi, car aujourd'hui aucune méthode ne permet d'évaluer à quel point un produit est durable. L'ADEME a donc souhaité produire une étude préliminaire sur le sujet durant le premier semestre 2022. HOP a pris part à son élaboration en tant que partie-prenante, lors d'entretiens dédiés et lors des ateliers collectifs organisés. Cette étude a servi à poser les grands principes pour les travaux à venir. HOP est pleinement intégrée aux travaux qui vont être menés sous l'égide du Ministère de la Transition écologique, puisque l'association a été intégrée au Groupe de travail transverse constitué sur le sujet. C'est une mission exigeante et prenante mais passionnante.

### **Mobilisation pour le fonds réparation**

La création de fonds dédiés au financement d'une partie des coûts de réparation pour certaines filières à responsabilité élargie du producteur (REP) a été introduite par l'article 62 de la loi AGECE, et doivent entrer en vigueur en 2022 pour les équipements électriques et électroniques (EEE), les articles de sport et de loisir, les jouets ou encore les outils de bricolage et de jardinage. Après avoir fortement poussé pour que la mesure soit incluse dans la loi AGECE, HOP s'est naturellement investie dans les échanges et travaux menant à sa mise en place durant l'année 2021.

L'association a participé aux ateliers portant sur la construction des différentes briques du fonds réparation pour la filière des EEE avec les éco-organismes concernés lors du premier semestre de l'année, et leur a fait part de certains commentaires et recommandations.

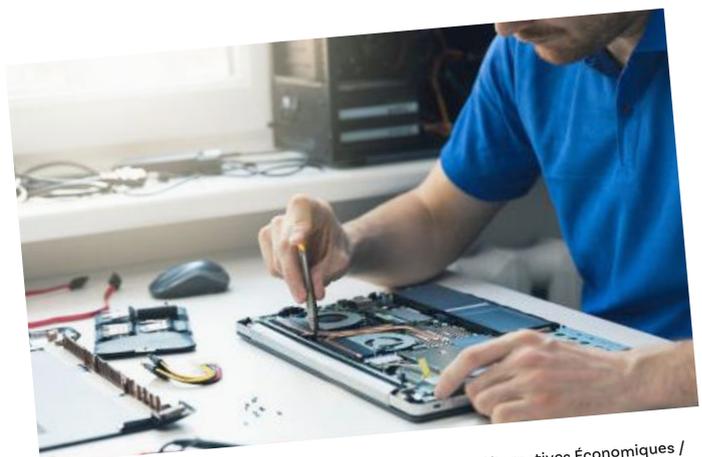
HOP a ensuite pris part aux phases de concertation organisées par les pouvoirs publics, sur les dispositions réglementaires venant encadrer et dimensionner les futurs fonds.

Durant le second semestre, HOP s'est fortement mobilisée concernant le montant financier prévu pour le fonds de la filière EEE jugé insuffisant. Ainsi HOP a interpellé les pouvoirs publics via courrier ou une tribune, co-signée par des acteurs du monde de la réparation et d'autres associations environnementales et de consommateurs. Un nouveau courrier à la Ministre de la Transition écologique a été envoyée avec Zero Waste France et Les Amis de la Terre, suivi d'un appel à la mobilisation citoyenne sur la plateforme gouvernementale de consultations publiques. Enfin, début décembre un recours gracieux contre le nouveau projet de cahier des charges de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques a été déposée par ces trois mêmes associations.

Par la suite, HOP va continuer son travail constructif sur le fonds réparation, afin de s'assurer que quelque soit l'arbitrage budgétaire retenu, celui-ci réponde au mieux à ses objectifs et soit une réussite. HOP va notamment fortement se mobiliser sur la communication autour de ce dispositif afin qu'un maximum de consommateurs et réparateurs l'utilisent.

### **Vigilance sur les textes d'application réglementaire de la loi**

Enfin, concernant l'application de la loi AGECE, HOP s'est également montrée attentive au suivi des textes réglementaires prévus par la loi. Il s'agit d'une étape indispensable pour l'entrée en vigueur effective de certaines mesures. HOP a notamment participé aux concertations sur les projets de décrets relatifs à l'article 19 de la loi relatif aux obligations concernant la disponibilité des pièces détachées ou à l'article 37 devant instituer l'encadrement légal de la notion de reconditionnement.



## Adoption de la loi Climat et résilience

### Mobilisation pour un meilleur encadrement de la publicité dans la loi Climat

2021 était aussi l'année de l'adoption de la loi Climat et résilience. Censée donner une existence législative aux propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, il s'agit d'une loi qui couvre un large spectre de mesures liées à la transition écologique. Afin d'encourager la lutte contre l'obsolescence esthétique et culturelle, HOP s'est impliquée aux côtés d'autres associations pour rehausser l'ambition du projet de loi initial sur l'encadrement de la publicité lors de son passage au Parlement, pour un résultat malheureusement décevant. Pas abattue pour autant, l'association souhaite poursuivre son plaidoyer sur le sujet. Sur un autre volet, il convient de noter l'élargissement de l'obligation de disponibilité des pièces détachées à de nouveaux produits (outils de bricolage et de jardinage motorisés, vélos et engins de déplacement motorisés).

### HOP rejoint le nouveau Conseil national de l'économie circulaire (CNEC)

Le Conseil national de l'économie circulaire (CNEC) a été institué par l'article 26 de la loi climat et résilience. Concrètement, le domaine de compétence du nouveau Conseil s'étend des questions relatives aux déchets à "toutes celles relatives à l'économie circulaire, de l'extraction des matières à la gestion des déchets" (hormis

les déchets radioactifs). Sa composition a été déterminée par le décret du 13 octobre 2021.

En parallèle de son agrément d'association agissant pour la protection de l'environnement nouvellement obtenu et son action reconnue dans le domaine de l'économie circulaire, HOP fait partie des membres de cette nouvelle instance consultative. C'est l'occasion de mettre l'allongement de la durée de vie des produits au cœur de la stratégie de l'économie circulaire.

## Adoption de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France

### HOP partie prenante de l'élaboration de la loi

L'obsolescence logicielle et l'impact environnemental du numérique (en particulier de ses équipements) sont des sujets relativement nouveaux, mais qui s'ancrent de plus en plus dans le débat public. Alors que de nombreuses études pointent le rôle majeur de ce secteur dans nos émissions de gaz à effet de serre, et que les problèmes liés au logiciel sont à l'origine d'un nombre croissant de pannes et de remplacements d'appareils, HOP a fait de cette question un axe majeur de son plaidoyer.



Ronan Groussier, chargé des affaires publiques à HOP, suppléant de Laetitia Vasseur, DG de HOP, au CNEC

Pour rappel, en 2020 HOP a été auditionnée par le Conseil National du numérique dans le cadre de la rédaction d'une feuille de route numérique et environnement. Par la suite, HOP a été entendue à plusieurs reprises au Sénat, tout d'abord dans le cadre de la mission d'information sénatoriale sur le sujet, puis lors de l'élaboration de la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

L'association a continué à s'investir sur le sujet en 2021. Suite au vote de la proposition de loi au mois de janvier 2021 au Sénat, HOP a été auditionnée lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale au mois de mai, et a pu proposer des amendements dont un a été repris sur l'obligation de réemploi des équipements informatiques publics sortants. La loi a été définitivement adoptée au mois de novembre.

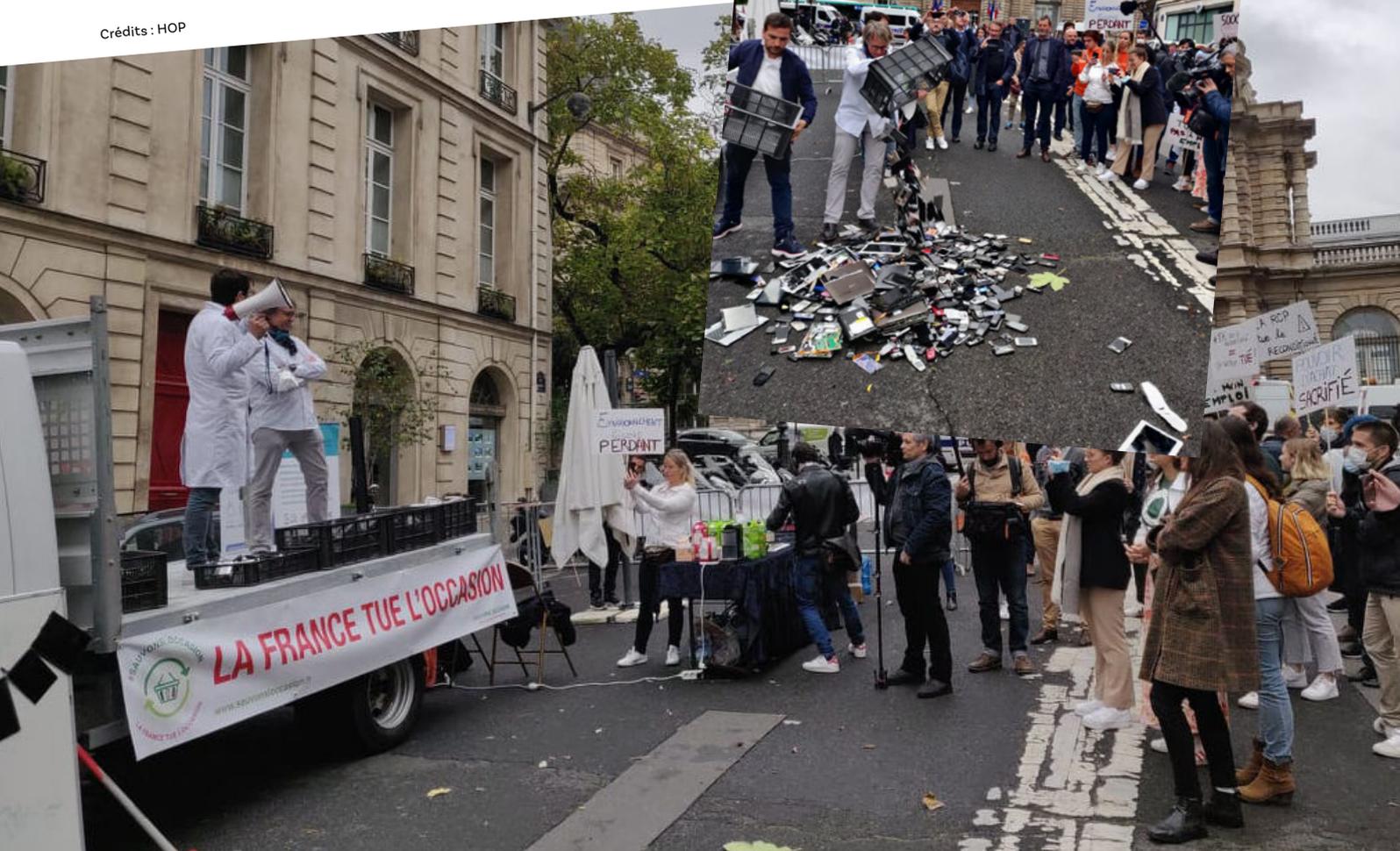
L'association est mitigée quant au texte final adopté. Tout d'abord, HOP salue ce texte législatif inédit au niveau mondial. De même HOP, se félicite que ses appels à simplifier la définition légale de l'obsolescence programmée aient été entendus. En revanche, HOP déplore l'assujettissement des produits reconditionnés à la redevance copie privée introduit par ce texte, ainsi que le manque d'ambition sur la question des mises à jour logicielles. HOP souhaite désormais pousser pour que ce dernier point soit adressé avec une ambition forte au niveau européen.

## Mobilisation contre l'application de la redevance copie-privée aux équipements reconditionnés

Alors que ce texte est censé réduire l'impact environnemental du numérique, il introduit une mesure qui vise à étendre le paiement de la redevance copie-privée aux équipements reconditionnés (hormis pour ceux vendus par les acteurs de l'ESS). Pour HOP, comme pour les acteurs du réemploi, il s'agit d'un non-sens puisque l'application de cette redevance va renchérir le coût des produits reconditionnés, les rendant moins attractifs pour le consommateur. Cette redevance risque de fortement affaiblir les entreprises françaises du secteur du reconditionné, dont l'action est pourtant vertueuse par rapport à la production et à la vente d'équipements neufs.

C'est pourquoi HOP s'est mobilisée sur le sujet, en interpellant les pouvoirs publics et en se joignant aux actions de la coalition "Sauvons l'occasion", aux côtés d'acteurs du réemploi et d'autres associations environnementales.

Crédits : HOP



## Animer le Club de la Durabilité, réseau dynamique d'acteurs engagés pour la durabilité

Cela fait quatre années d'activité que le Club de la Durabilité a pour objectif de créer un véritable écosystème d'acteurs de l'allongement de la durée de vie des produits. Cette ambition se matérialise par l'élargissement progressif à de nouvelles entreprises engagées, par le renforcement des synergies entre membres et par le développement des activités du Club pour aller toujours plus loin dans l'expertise sur la durabilité et l'accompagnement des initiatives positives.

Une des grandes forces du Club de la Durabilité c'est la diversité de ses membres, avec des entreprises de secteurs économiques variés et de toute taille, agissant à différents stades du cycle de vie des produits. Cette pluralité des membres permet de dresser un panorama clair des enjeux actuels de la durabilité et de favoriser la diffusion de meilleures pratiques. Elle facilite aussi les synergies entre entreprises, dont les activités sont complémentaires, pour généraliser une offre de produits et de services durables sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le Club de la durabilité démontre qu'une économie reposant sur des produits plus durables et réparables est possible!

### Favoriser les synergies entre acteurs engagés

En 2021, six nouveaux acteurs sont venus enrichir le Club de la Durabilité : SWAP Europe, UTOPIYA, Rzlient, touchedeclavier.com, The Repair Academy et Nature et Découvertes. Trois autres entreprises sont actuellement en cours d'intégration et rejoindront le réseau dès 2022 : Dot-Drops, Fixit Formation, et Gouach.

Au total, plus de 70 collaborateurs de 26 entreprises se sont engagés de manière active et régulière dans les activités du Club en 2021.

Comme en 2020, le Club de la Durabilité a consacré lors des réunions des temps de networking et d'échange de bonnes pratiques pour renforcer la cohésion du groupe. Cette année, grâce à l'accalmie de la situation sanitaire, il a également été possible de reprendre des réunions en présentiel et d'inaugurer de nouveaux formats interactifs et conviviaux :

- ♦ Un séminaire de terrain chez Murphy, pour découvrir l'atelier de réparation et de reconditionnement ainsi que l'académie de formation avec une délégation de sénateurs, députés européens et décideurs publics et privés.
- ♦ Un afterwork à l'espace Cléry de Morning, ouvert à tous, pour présenter les travaux du Club sur les sujets de la durabilité.

Ces nouveaux formats de réunions ont pour ambition de renforcer les liens entre les membres et de favoriser le développement ou la consolidation de partenariats. HOP se réjouit ainsi du foisonnement d'échanges entre les membres du sein du Club, rendu possible grâce à notre nouvelle recrue: Florent Curel.

Crédits : HOP



Dans le but de faciliter la diffusion de l'expertise au sein des entreprises, le drive du Club de la Durabilité permet à l'ensemble des membres d'accéder à différentes ressources. Cette année, il a été enrichi par les 5 notes de veille et 5 notes de synthèse thématiques.

L'expertise du Club de la Durabilité se diffuse aussi au-delà du Club pour inspirer les autres acteurs économiques à s'engager. Le rapport 2021 intitulé Accélération de la durabilité et nouveaux challenges, que le Club de la Durabilité a publié fin novembre, rappelle le rôle déterminant des entreprises pour répondre aux enjeux de l'allongement de la durée de vie des produits. Face à une urgence environnementale "sans précédent", ces deux dernières années ont été le théâtre d'importantes avancées législatives et réglementaires en faveur de la durabilité (lois AGECE et REEN, directive Ecodesign), et d'une crise sanitaire qui a bousculé les pratiques traditionnelles de production et de consommation. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à proposer des solutions pour la réparation, l'auto-réparation et des offres de produits d'occasion, en particulier corrélées au e-commerce. Le rapport identifie aussi les limites de ces avancées et les nouveaux défis pour qu'elles aient les impacts positifs escomptés.



### Valoriser les initiatives positives

L'objectif du Club est aussi de mettre en lumière les initiatives positives.

Pour ce faire, le LinkedIn du Club a été alimenté par 2 à 4 publications hebdomadaires sur des actualités importantes ou des initiatives entrepreneuriales innovantes et inspirantes. Avec plus de 2000 abonnés, soit une croissance de 50% en un an, la communauté d'influence se constitue peu à peu autour du Club.

On retrouve le même phénomène avec la Newsletter trimestrielle du Club. Cette dernière comprend systé-

### Développer l'expertise sur la durabilité

En 2021, les membres du Club se sont rencontrés à 6 reprises autour de thématiques stratégiques pour leur démarche de durabilité. Dans ce cadre, 7 intervenants ont pris part aux réunions pour apporter leur expertise :

- 25 février 2021**

Sur l'entreprise à mission, avec Aurélien Acquier, professeur de management et développement durable à l'ESCP et co-directeur de la Chaire ESCP Deloitte en Économie Circulaire
- 22 avril 2021**

Sur l'indice de durabilité, avec Anton Berwald, Project manager à l'institut Fraunhofer IZM et membre de l'équipe projet en charge de l'étude de préfiguration pour l'ADEME sur l'indice de durabilité pour les équipements électriques et électroniques
- 3 juin 2021**

Sur le fonds réparation avec Guillaume Duparay, directeur du développement chez Ecosystem et Guillaume Jean, directeur chez Strategy&
- 30 septembre 2021**

Le séminaire de terrain sur les enjeux du reconditionné avec David Cormand, député européen (Verts/ALE) et membre de la commission marché intérieur et protection des consommateurs (IMCO) et Thomas Dossus, sénateur du rhône (groupe Écologiste - Solidarité et Territoires) et vice-Président de la délégation sénatoriale aux entreprises
- 30 novembre 2021**

L'afterwork du Club de la Durabilité, avec la présentation du rapport 2021 "Accélération et nouveaux challenges pour la durabilité des produits", l'inauguration de l'Institut de la Durabilité et des pitches de projets actuels d'entreprises engagées
- 15 décembre 2021**

Sur les premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre de l'indice de réparabilité, avec Anne-Charlotte Bonjean, ingénieur réparabilité au service Ecoconception et Recyclage de l'ADEME

matiquement une à deux interviews de membres du Club pour éclairer sur les enjeux pratiques de la durabilité dans l'activité des entreprises.

Enfin, dans le but de valoriser la qualité des intervenants et des échanges lors des rencontres, le Club de la Durabilité va prochainement mettre en avant ces "Experts du Club" sur son site internet. Ce dernier connaîtra également une refonte en 2022 pour mieux présenter les réalisations passées et les objectifs des entreprises membres en matière de durabilité.

## Former les entreprises à la durabilité pour accélérer le mouvement vers l'économie circulaire

L'association HOP a dévoilé en cette fin d'année 2021 l'Institut de la Durabilité, une offre de formation sur la durabilité à destination des professionnels.

L'Institut de la durabilité a vocation à accompagner toute personne ou organisation intéressée par les sujets de la durabilité et de l'économie circulaire par des programmes de formation adaptés, dans une approche systémique de recherche de solutions et de passage à l'action.

Alors qu'un nombre croissant d'entreprises vont être soumises à une réglementation sur la durabilité de plus en plus ambitieuse et contraignante, HOP souhaite, à travers l'Institut de la Durabilité, donner à ces acteurs les bons repères, les compétences et les outils pour structurer et mettre en œuvre leurs démarches de durabilité. Les formations s'adressent tant à des entreprises déjà engagées, qui souhaiteraient approfondir certaines thématiques ou former spécifiquement certains collaborateurs, qu'à des organisations qui souhaitent initier une transition vers des modèles et des pratiques plus durables.

### 9 modules thématiques pour accélérer la transition vers l'économie circulaire et la durabilité

L'offre de formation s'organise en 9 modules thématiques de 3 heures (voir encadré), dont chacun permet d'aborder un enjeu clé pour les entreprises au regard de la durabilité. L'ensemble des formations a pour objectif de donner les outils et compétences pour déployer une démarche d'économie circulaire globale, transversale et cohérente pour l'ensemble des activités et des services de l'organisation.

Les formations incluent à la fois théorie et cas pratiques ou ateliers d'intelligence collective, ainsi que des ressources matérielles et virtuelles (powerpoints, vidéos, interviews, notes...) et des invitations à des événements professionnels sur la durabilité.

### Les 9 modules proposés par l'Institut de la durabilité

- ♦ Définition de l'obsolescence programmée et cadre législatif de la durabilité
- ♦ Tout comprendre à l'économie circulaire : vision 360
- ♦ Concevoir un produit durable et réparable
- ♦ Comment communiquer sur la durabilité ?
- ♦ RSE, gouvernance et durabilité : comment engager les parties prenantes ?
- ♦ Comment faire du lobbying à impact positif ?
- ♦ Numérique responsable versus obsolescence logicielle
- ♦ Développer les activités de réparation, de reconditionnement et de réemploi
- ♦ Les modèles économiques de la durabilité

### Des formats agiles qui s'adaptent aux besoins

Les formations peuvent être suivies en distanciel ou en présentiel partout en France, en groupe, à la demande.

Les organisations peuvent demander à suivre un ou plusieurs modules spécifiques séparément, ou bénéficier de "packs", formules dégressives groupant plusieurs modules, selon leurs besoins.

Les formations peuvent aussi être suivies individuellement lors de "séminaires", qui consistent en une semaine intensive de formation à la durabilité, qui seront organisés de manière régulière et périodique par l'Institut de la Durabilité, à Paris ou à Bègles (à côté de Bordeaux).

Il est possible de se tenir informé des actualités de l'Institut de la Durabilité grâce au site de ce dernier, sa page Facebook et sa page LinkedIn.



# FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE DE HOP

## Une gouvernance démocratique

L'association HOP est à but non lucratif. Le conseil d'administration (CA), élu démocratiquement par l'Assemblée générale (AG) chaque année, est composé de membres bénévoles. Son rôle est d'orienter les actions de l'association. Il peut décider du recrutement d'un ou plusieurs salariés chargés de mettre en œuvre les orientations de l'association et prend les décisions structurantes de la vie de HOP.

Le CA s'est réuni à deux reprises en 2021 (8 février et 1er décembre) et a eu l'occasion d'échanger par mail par ailleurs sur des sujets stratégiques.

Il est composé des personnes suivantes, depuis l'AG du 29 avril 2021 :



**Samuel  
Sauvage**

Président



**Martin Hilsum**

Trésorier



**Thierry Libaert**



**Vincent Aurez**



**Annie-Claude  
Elkaim**



**Quentin  
Ghesquière**



**Antoine  
Pesesse**



**Lucie Tamet**



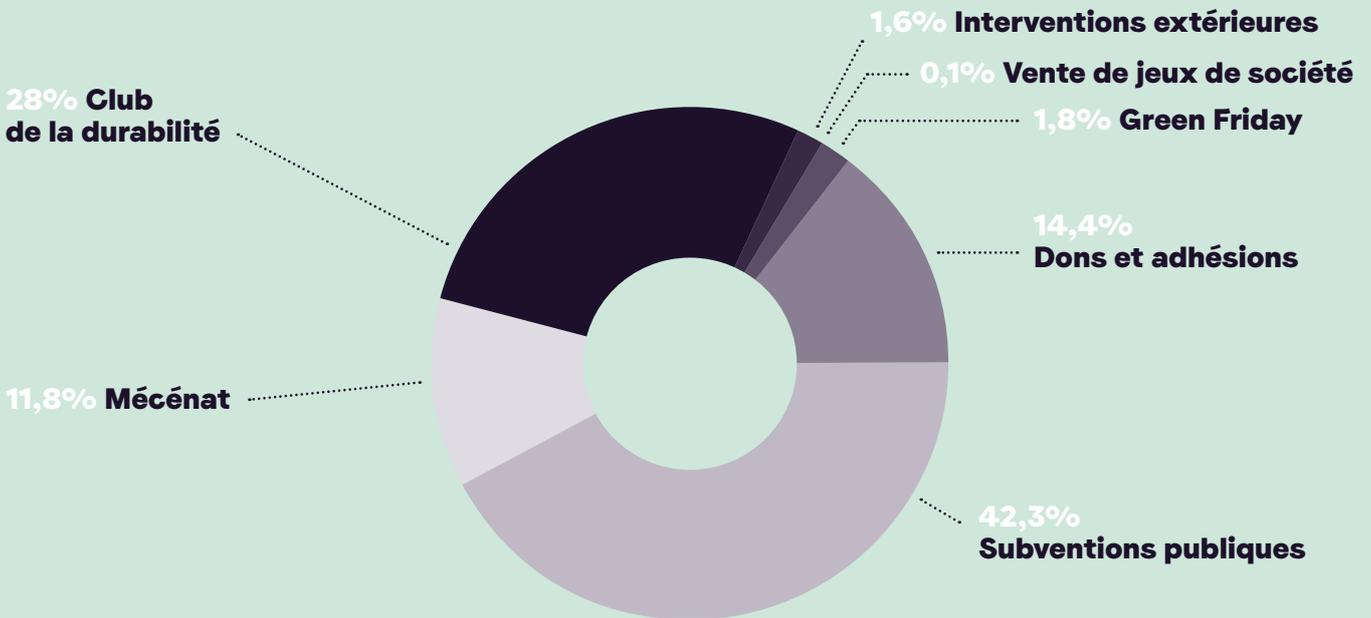
**Lydie  
Tollemer**

## Des finances équilibrées et stables

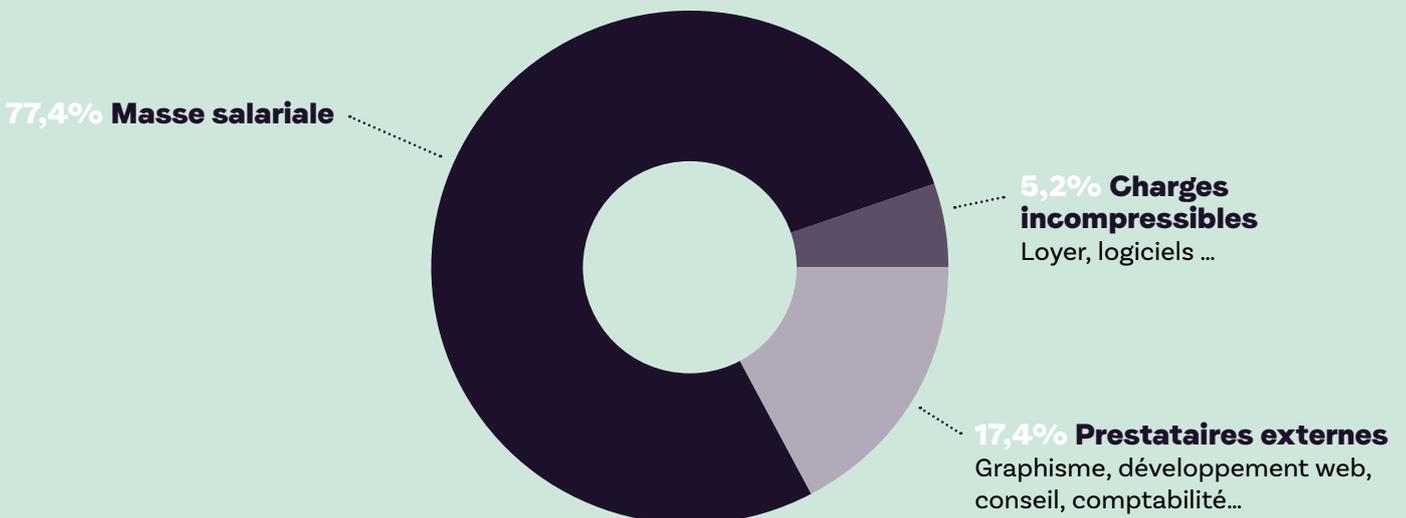
Le modèle économique de HOP repose sur un équilibre entre subventions publiques, mécénat, dons et adhésions individuels et prestations de services (conférences, cotisations du Club...). Ces ressources sont sans surprise principalement employées à financer les postes des salarié.es permanent.es de l'association, mais aussi à organiser des événements, créer des sites internet, publier des rapports, etc.

HOP tient tout particulièrement à adresser ses sincères remerciements à ses divers financeurs. Sans leur précieux soutien et leur confiance, les ambitions de l'association resteraient lettre morte.

### Ressources



### Dépenses



# CONCLUSION

2021 a été pour HOP une année d'approfondissement des actions déjà en cours, mais aussi de lancement de nouvelles activités pour compléter sa panoplie d'actions et accélérer la durabilité à tous les échelons de la société, à l'instar du lancement de l'Institut de la Durabilité qui sera déployé en 2022. HOP a obtenu plusieurs victoires comme l'indice de réparabilité obligatoire, la simplification du délit d'obsolescence programmée et sa reconnaissance en tant qu'association nationale de protection de l'environnement.

D'un point de vue plus général, les problématiques liées à la durabilité des produits sont de plus en plus présentes dans l'espace public, tout comme celles liées à la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique. Loin d'être incompatibles, ces deux enjeux sont profondément liés et l'impulsion d'un modèle économique durable se fait plus pressante. La durabilité est bien mieux prise en compte aujourd'hui, mais les impacts concrets doivent davantage se faire sentir.

L'année qui vient et ses échéances électorales seront cruciales pour obtenir des engagements concrets en faveur de la durabilité des produits et accélérer la transition écologique. L'association HOP va redoubler d'efforts pour poursuivre et intensifier ses actions, avec le soutien de tous – citoyens, pouvoirs publics, entreprises – pour bâtir une véritable société sans obsolescence programmée.

